



**ATTESTATION DE DEPOT DE FONDS A UN
COMPTE BLOQUE « CAPITAL SOCIAL »
Art. 78 et 83 loi du 24/07/66
Art. 62 décret du 23/03/67**

Je soussigné(e) Jean Valat agissant en qualité de Conseiller de clientèle professionnelle

de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, ayant son siège au 106 quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX, et immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n° 434 651 246

Atteste qu'une somme de Mille euros 1000 € a été versée à un compte bloqué 23135591904

Pour la société en formation A LA PRIM'HEURE,

A l'agence de SALLES.

Le versement se décompose comme suit :

Dépositaire	Montant
VANDERVELDE EMMA	Mille euros (1000€)

La Caisse Régionale agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des Sociétés et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Fait à SALLES

le 03/07/2024

Signature,

 **CRÉDIT AGRICOLE
D'AQUITAINE**

AGENCE DE SALLES

30, rue de la Croix Blanche

33770 SALLES

Tel. 05 56 88 42 91 - Fax 05 56 88 38 69